



HORAIRES VARIABLES LA FIN DU ¼ D'HEURE DU VENDREDI

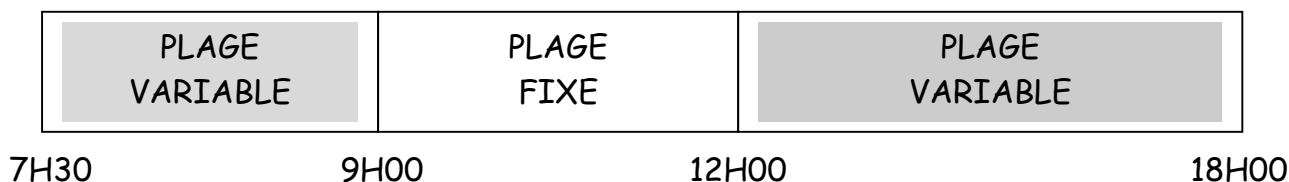
LA TENACITE DE LA CFDT SUR LE SUJET A PAYE !

Suite à notre courrier adressé à la direction de Toulouse et diffusé par tract à l'ensemble du personnel, la direction a convoqué une réunion sur le sujet des horaires variables le 22 juin. Nos nombreuses interventions auprès des directions locale et centrale, ont enfin porté leurs fruits. A partir du 02/01/2011, le ¼ d'heure du vendredi sera de l'histoire ancienne. **Il suffira alors, comme l'avait suggéré la CFDT, d'avoir travaillé le vendredi matin l'équivalent d'environ une ½ journée (4 heures) pour avoir la possibilité de quitter l'entreprise dès 12H00.**

La direction reste cependant frileuse sur le sujet et n'accepte ce changement qu'à titre expérimental pendant l'année 2011 à compter du 1^{er} janvier.

Un point en milieu d'année 2011 sera réalisé pour analyser les impacts de ce changement sur la marche de l'entreprise et apporter, éventuellement des adaptations nécessaires. **Aux salariés de faire la démonstration que ce risque est infondé !**

Le principe des plages d'horaires sera le suivant :



Ainsi, le salarié pourra partir à 12H00 le vendredi à la double condition d'avoir effectué 4H00 de travail cette matinée, et d'être au moment de partir dans les -4H00 - +8H00 de crédit d'heure.

Exemple 1 : vous arrivez à 8H00, vous serez entre -4H00 et +8H00 au moment de partir, alors vous pouvez partir dès 12H00.

Exemple 2 : vous arrivez à 8H30, vous serez entre -4H00 et +8H00 au moment de partir, alors vous pouvez partir dès 12H30.

Exemple 3 : vous arrivez à 9H00, vous serez entre -4H00 et +8H00 au moment de partir, alors vous pouvez partir dès 13H00.

La 2eme revendication portée par la CFDT, concernant la possibilité de transférer le départ anticipé du vendredi au mercredi, a eu mois d'écho pour l'instant. Si la direction a bien accepté d'expérimenter cette idée dans un secteur « volontaire », aucun service n'est prêt à la tester pour le moment, en donnant des arguments que nous jugeons pour le moins contestables et qui bloquent cette possible avancée (désorganisation de service !!). **La CFDT ne désespère pas de faire bouger la direction sur ce sujet et de trouver un secteur volontaire.**